



Basket Club Boninne asbl
Club fondé le 2 mai 1998 - Affilié AWBB - Matricule 2555



COTISATIONS SAISON 2018-2019

Veillez trouver ci-dessous les montants des cotisations à payer pour la saison 2018-2019. Nous avons adapté légèrement le montant de celles-ci. En effet, les frais de fonctionnement du club ne cessent d'augmenter (frais de location de salle à l'extérieur, budget des entraîneurs qualifiés, ...) et l'assurance de chaque joueuse qui nous est imputée par la fédération a été augmentée. Enfin, n'omettez pas que vous pouvez introduire une demande de remboursement d'une partie de la cotisation auprès de votre mutuelle. Nous insistons dès lors sur le fait que votre participation aux différentes activités festives du club est importante dans la mesure où celles-ci génèrent des recettes permettant de compenser ces coûts.

1. JEUNES ET SENIORS :

CATEGORIE	Paiement avant le 30/06	Paiement avant le 01/09	Paiement échelonné		
			01/09	01/10	01/11
1 entraî. / sem	195 €	225 €	80€	80€	80€
2 entraî. / sem	215 €	255 €	90€	90€	90€
3 entraî. / sem	235 €	275 €	95€	95€	95€

- U7 – U8 : 2 entraînements
- U10 : 2 entraînements
- U12 : 2 entraînements
- U14 Prov : 2 entraînements
- U14 Rég : 3 entraînements
- U16 Prov : 2 entraînements
- U16 Rég : 3 entraînements
- U 19 Prov : 2 entraînements
- U19 Rég : 2 entraînements
- P2 A : 1 entraînement
- P1 : 1 entraînement
- R2 A : 2 entraînements
- R2 B : 2 entraînements





Basket Club Boninne asbl

Club fondé le 2 mai 1998 - Affilié AWBB - Matricule 2555



2. BABIES :

Nouvelle affiliation : 140€ (125€ avant le 01/08)
Réaffiliation avant le 01/08 : 125 EUR
Réaffiliation entre le 01/08 et le 31/08 : 140 EUR
Réaffiliation après le 31/08 : 150 EUR
Réaffiliation après le 30/09 : 160 EUR

3. REGLES :

La cotisation doit être réglée avant le 01/09/18, sous peine de non alignement. Selon les conditions mentionnées dans notre ROI (règlement d'ordre intérieur – voir sur notre site www.bcboninne.be), les joueuses qui ne seraient pas en ordre de cotisation seront donc suspendues jusqu'à paiement de cette dernière.

En cas d'arrêt de la compétition en cours de saison pour raison exceptionnelle (maladie grave, blessure de longue durée, grossesse), si l'arrêt a lieu avant le 31 décembre, 50% de la cotisation seront remboursés à la joueuse.

Si vous optez pour le paiement échelonné, veuillez en faire la demande écrite à notre trésorier Marc Scholliers à l'adresse mail : markoskcool@gmail.com.

4. REDUCTIONS :

Montant à payer 1^{er} enfant : tarif plein.
Montant à payer 2^{ème} enfant : 75% du tarif plein (mêmes échéances).
Montant à payer 3^{ème} enfant : 50% du tarif plein (mêmes échéances).

Lorsqu'une joueuse a un frère inscrit au Gallia Beez, les réductions sont également d'application. Dans ce cas, c'est l'aîné qui paie le tarif plein de la cotisation de son club.





Basket Club Boninne asbl
Club fondé le 2 mai 1998 - Affilié AWBB - Matricule 2555



5. MODALITES DE PAIEMENT :

Les cotisations sont payables exclusivement sur le compte Belfius n° **BE84 0682 3329 7959** avec la communication suivante : « *Nom et Prénom / cotisation 2018-2019* ».

Nous vous invitons à payer avant le 30 juin 2018 afin de bénéficier de la réduction substantielle.

Avec les différentes possibilités qui vous sont offertes, nous estimons qu'il n'y a aucune excuse au non paiement de la cotisation avant le début du championnat !

Pour toute question, veuillez contacter notre trésorier, Marc Scholliers : markoskcool@gmail.com

